

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| Rencontres professionnelles | | | |
|--|---|-----------------------------|-------------|
| Code | ECHG1B16RPR | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 36 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Maud DETOMBE (maud.detombe@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 30 | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | | bachelier / niveau 6 du CFC | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

2. Présentation

Introduction

La compétence visée est de savoir s'intégrer au milieu professionnel et adapter son comportement professionnel. L'étudiant sera capable de comprendre la diversité du marché de l'emploi qui s'offrira à lui. Cette unité d'enseignement s'inscrit donc au volet intégration au métier. En effet, visiter et rencontrer des professionnels permet d'acquérir cette vue générale qui autorisera un sens critique pertinent.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Répondre aux attentes et anticiper les besoins de la clientèle actuelle et potentielle
- 2.3 Présenter et défendre les données et rapports d'activités relatifs à la situation de l'entreprise
- 2.7 Sensibiliser les différents acteurs aux enjeux relatifs au développement durable

Acquis d'apprentissage visés

Ces rencontres s'articulent toujours autour de 2 axes :

Le savoir : continuer à comprendre toute la diversité des établissements d'hébergement et des secteurs de l'HoReCa ainsi que des différents métiers offerts, comprendre le fonctionnement de la commercialisation des établissements, acquérir le langage spécifique au métier, envisager la capacité et les besoins en personnel d'encadrement des métiers.

Le savoir-faire : se doter d'une certaine aisance communicationnelle professionnelle adaptée au milieu à venir, maîtriser et adapter son verbal et son savoir-être.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG1B16RPR Rencontres professionnelles

36 h / 3 C

Contenu

Ces rencontres professionnelles se déroulent essentiellement sous la forme de visites d'entreprises et de rencontres avec des professionnels.

Démarches d'apprentissage

Visites, conférences.

Cette démarche d'apprentissage sur le terrain suppose un investissement personnel réel: il est nécessaire et obligatoire d'assister à toutes ces activités. L'étudiant marquera son intérêt professionnel lors des diverses rencontres par un questionnement adapté et portera un avis argumenté.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des consignes claires et précises aident l'étudiant à argumenter son avis professionnel ainsi qu'à l'élaboration de son rapport de visite. L'étudiant est guidé et aidé par le professeur accompagnateur et par les intervenants professionnels rencontrés.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports de présentation power point.

Sites internet, ouvrages liés au métier.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pour le Q1 (50%) et le Q2 (50%) : les 50% se scindent de la façon suivante :

40% : l'évaluation concerne les travaux demandés. Ces travaux sont des rapports écrits de visites basés sur des consignes vues, détaillées et expliquées en cours au préalable. Ils seront à remettre aux dates précisées par l'enseignant.

10% : l'évaluation concerne la maîtrise des aptitudes générales liées aux métiers (savoir-être, respect de la tenue professionnelle, implication...).

En cas d'absence justifiée (CM) aux rencontres professionnelles, l'étudiant devra élaborer un rapport en fonction de consignes adaptées à la situation.

Pour la session de Q3 : un travail de synthèse sera demandé en fonction de consignes.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|----|-----------|----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | Évc + Rap | 50 | Évc + Rap | 50 | | |
| Période d'évaluation | | | | | Tvs | 100 |

Évc = Évaluation continue, Rap = Rapport(s), Tvs = Travail de synthèse

Dispositions complémentaires

Principe général d'évaluation pour l'unité d'enseignement : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble

de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.
Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).